Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260622-2026_086-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 17/06/2026

Date de la convocation
12/06/2026

Date d'affichage
12/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an 2026, le 17 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna

Excusés avec pouvoir : Mme GODEFROY Nathalie donne son pouvoir à Mme KHEZZANE Christine

Excusé sans pouvoir M. BROSSAIS Daniel

Secrétaire de séance : Mme SABATIER Nathalie

Réf	2026-086

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CTG (CONVENTION TERRITORIAL GLOBALE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à coordonner les actions publiques sur le territoire et à optimiser les moyens alloués,
Considérant la nécessité de désigner un référent municipal pour assurer le suivi, la coordination et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de cette convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité :

- **DE CREER** un poste de référent CTG au sein de la commune de Saint-Didier
- **DE DÉSIGNER** Madame GODEFROY Nathalie 1ere Adjointe au Maire, comme référente CTG pour la durée de la convention
- **DE PRÉCISER** que la référente CTG aura pour missions :
  - D'ASSURER le suivi des actions prévues par la CTG,
  - DE COORDONNER avec les partenaires signataires,
  - DE RENDRE COMPTE régulièrement au Maire et au Conseil municipal de l'avancement des projets,
  - DE PARTICIPER aux instances de pilotage et de concertation liées à la CTG.
- **D'INFORMER** que la présente délibération sera notifiée à Madame GODEFROY Nathalie et aux partenaires concernés.

pour : 16 , contre : 0 , abstentions : 2 (M. BALNCHET Jacques et Mme POULAIN Justine)

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260622-2026_086-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
Mme SABATIER Nathalie

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)